



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 20 mars 2026**

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 20 mars 2026 à 19 h 00 avec l'ordre du jour suivant :

- Mise en place du nouveau conseil municipal

Sous la présidence de M. Hugues ANGRAND, Maire,

**Membres présents :** BOURRIEZ Serge, DINDINGER Milène, LORANG Pierre, DISS Charlène, DOUILLOT Mathieu, DUPRE Lucie, GALLAIS Audrey, PARENTY Freddy, PAUL Grégory, VONDRASEK Christine convoqué le 16 mars 2026.

**Membres absents excusés :**

Secrétaire de séance : DISS Charlène

**COMPTE RENDU**

**Election du Maire**

M. Serge BOURRIEZ, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Mathieu DOUILLOT et Mme GALLAIS Audrey

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis, fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- |  |    |
|--|----|
| - nombre conseillers présents mais n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne :                        | 0  |
| - nombre de suffrages déclarés nuls :                              | 0  |
| - nombre de suffrages exprimés :                                   | 11 |
| - majorité absolue :   | 6  |

a obtenu : M. Hugues ANGRAND : 11 voix

M. Hugues ANGRAND ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

**Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hugues ANGRAND, maire nouvellement installé, décide de procéder à la détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints à trois et de procéder dans les mêmes formes que l'élection du maire à leur élection.

### **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur Hugues ANGRAND, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci - après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 11

A déduire :

Bulletins litigieux (article L.66 du code électoral).....0

Bulletins blancs (article L.65 du code électoral).....0

Reste : pour le nombre des suffrages exprimés .....11

Majorité absolue : .....6

a obtenu Monsieur Serge BOURRIEZ : ..... 11 voix

Monsieur Serge BOURRIEZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur Hugues ANGRAND, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci - après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 11

A déduire :

Bulletins litigieux (article L.66 du code électoral).....0

Bulletins blancs (article L.65 du code électoral).....0

Reste : pour le nombre des suffrages exprimés .....11

Majorité absolue : .....6

a obtenu : Madame Milène DINDINGER : ..... 11 voix

Madame Milène DINDINGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installée.

### **Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur Hugues ANGRAND, élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci - après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 11

A déduire :

Bulletins litigieux (article L.66 du code électoral).....0

Bulletins blancs (article L.65 du code électoral).....0

Reste : pour le nombre des suffrages exprimés .....11

Majorité absolue : .....6

a obtenu Monsieur Pierre LORANG : ..... 11 voix

Monsieur Pierre LORANG ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

La séance est levée 20h15.